



**Projet de déploiement d'une plateforme mobilité
WIMOOV
Territoire du Val de Bièvre**

CONTACT :

Pierre-Jean Petit
Directeur Régional Ile-de-France
pierre-jean.petit@wimoov.org
T. 01 47 24 04 04 / M. 06 58 25 04 32

WIMOOV, QUI SOMMES-NOUS ?	4
Wimoov en 10 dates	4
Notre action	6
Wimoov aujourd’hui	6
Notre activité	7
WIMOOV : VAL DE BIEVRE	9
diagnostic du territoire	9
Contexte et enjeux actuels : le sens de l’inscription de nos actions au sein du territoire du Val de Bièvre	10
Les publics cibles	11
L’impact attendu pour le territoire de la Communauté d’agglomération du Val de Bièvre	11
Notre implantation	12
Objectifs	12
Territoire couvert	13
Fonctionnement général de la plateforme Wimoov Val de Bièvre	14
Pilotage général du projet	14
UNE REPONSE TERRITORIALISEE : L’ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	16
La prescription	16
ETAPE 1 : Le bilan de compétences mobilité (BCM) : Premier accompagnement des habitants de la CAVB	18
Le calcul de l’indice de mobilité	19
Le parcours mobilité	19
Les actions pédagogiques : une réponse aux besoins des habitants de la CAVB	20
ETAPE 2 : La sortie du dispositif	24
La priorité transversale du parcours mobilité Wimoov	24
L’audit de conduite	25
LES SERVICES MATERIELS	28
La mise à disposition de véhicules	28
Les partenaires	31
Les moyens humains	32
Les moyens matériels : nos locaux	32
Les moyens logistiques : enclenchement à l’étape 2	32
Les moyens de communication	33
LES PROJETS INNOVANTS	34

Le Permis Mobilité	34
BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION.....	40
Propositions de résultats sur la base d'une année de fonctionnement :.....	41
Evaluation des actions	41
CONTACTS.....	42

Wimoov, qui sommes-nous ?

WIMOOV EN 10 DATES

1995 : A l'origine, le covoiturage...

Suite aux importants mouvements de grèves des transports en commun, des étudiants de l'Université Paris X Nanterre mettent en place un dispositif de covoiturage qui rencontre d'emblée un franc succès.

1998 : Création de l'association Voiture & co pour vous faciliter les transports !

Encouragés par cette réussite, ils décident de poursuivre leurs actions en créant une association : Wimoov. Le nom véhicule ainsi la mission du projet : faire covoiturer et aller plus loin en favorisant une autre manière de se déplacer !

2000 : Lancement du concept de sécurité routière unique en France ! Vers une mobilité responsable !

Le covoiturage devient nocturne et s'accompagne d'actions de prévention santé et de sécurité routière afin de responsabiliser les jeunes de 18 à 30 ans face aux risques de la surconsommation d'alcool et de psychotropes au volant.

Voiture & co couvre 150 événements par an dont des grands festivals (Rock dans tous ses états à Evreux, Festi'Val de Marne, Solidays...) et les événements étudiants (Nuit de l'ESSEC, Polytec'Night, etc.)

2004 : Une idée innovante : une soirée sans alcool ?


Wimoov va plus loin, attaque le problème à la source, et propose une nouvelle manière de faire la fête autrement, sans boire une seule goutte d'alcool !

L'association crée la Night & co : concept de soirée 100 % activités, 0% alcool, 0% psychotrope.

1ères soirées à Cergy (Avril) et à Paris, dans 4 discothèques parisiennes (Décembre).

2005 : Une dimension européenne avec la création du Réseau Route 25 !

Le but de cette action ? Mutualiser les bonnes pratiques en termes de sécurité routière et définir un plan d'actions commun au niveau européen.

 **2005, c'est aussi : Naissance des plateformes de mobilité... Vers une mobilité durable !**

Parallèlement, l'association développe ses activités vers une mobilité plus écologique. Plus que le covoiturage, Wimoov développe ses premières plateformes de services à l'écomobilité, accompagnant les particuliers, les entreprises et les collectivités vers l'utilisation de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun, vélos, vélos à assistance électrique, scooters électriques, auto-partage, roller, etc.)

Septembre : Ouverture de la « Maison des transports de Nanterre »

Octobre : Ouverture de la « Maison des transports de Marseille »



2007 : Naissance de l'action Bougez vers l'emploi !... Vers une mobilité solidaire !

Le but de l'action ? Répondre à un besoin territorial et s'ouvrir à un public toujours plus large. Bougez vers l'emploi ! cherche à faciliter la mobilité des personnes en situation d'insertion professionnelle et sociale.

Février : Lancement de la plateforme « Bougez vers l'emploi ! » sur le territoire d'Aubagne-Gardanne-La Ciotat (13)

Octobre : Ouverture de la Plateforme « Bougez futé ! » à Paris

2007, c'est aussi... : L'émancipation nationale et internationale



En 2007, Wimoov acquiert une reconnaissance européenne en réunissant les membres du réseau Route 25 à l'Assemblée Nationale. Reconnaissance qui lui vaut sa participation au nom de la Commission Européenne à la Semaine Internationale de la Sécurité Routière à l'ONU.

Janvier : Organisation du séminaire " les jeunes et la sécurité routière en Europe" à l'Assemblée Nationale

Avril : Participation au nom de la Commission Européenne à la semaine internationale de sécurité routière

Novembre : Lancement des Night & co au niveau européen (Paris, Lille et Bruxelles)

2009 : Un développement important !

Wimoov passe de 4 plateformes de mobilité existantes à 10 plateformes en cours d'ouverture !

2010 : De nouvelles actions, de nouveaux territoires, de nouveaux publics !

Une plateforme de mobilité ouvre ses portes dans le Gers, première plateforme répondant aux problématiques de mobilité en territoire rural. Parallèlement, une expérimentation à destination des publics à mobilité réduite est lancée en région parisienne.



2010, c'est aussi : Un concours innovant pour les jeunes utilisateurs de 2 roues motorisés !

Et si on rendait le port du casque en moto/scooter séduisant auprès des jeunes ? Ils sont encore bien trop nombreux à se tuer parce qu'ils ne l'avaient pas attaché ou porté ? C'est pourquoi Wimoov a créé le « Concours Européen du Design », une action pour sensibiliser les jeunes à l'importance du port du casque en deux-roues motorisés.



VOITURE&CO FAIT PARTIE DE
LA MANUFACTURE DURABLE
Pôle de conseil et de
services en développement
durable du Groupe SOS.



La Manufacture Durable est le pôle de conseil et de services en développement durable du Groupe SOS. Elle accompagne les entreprises et les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets de développement durable. Elle est composée de 3 entreprises

sociales (Auxilia, Mobility+, Wimoov) qui agissent depuis plus de 10 ans dans les métiers du développement durable.



En 2011, l'association obtient l'agrément entreprise sociale et solidaire

En 2012-2013, l'association signe un partenariat avec Renault Mobiliz



Le 18 juin 2014, Voiture&Co change de nom et devient Wimoov !

NOTRE ACTION

Wimoov, acteur pionnier et leader associatif de la mobilité en France, a pour vocation d'accompagner tous les publics vers une **mobilité durable, solidaire et respectueuse de l'environnement**. Depuis plus de 15 ans, elle intervient sur trois domaines d'action : **la sécurité routière, la mobilité durable, l'insertion**.

Nous travaillons dans une démarche de **co-construction** avec les collectivités, entreprises, acteurs de l'insertion (PLIE, Pôle Emploi...), établissements scolaires, universités, pour imaginer avec eux des solutions de mobilité adaptées **pour répondre aux besoins évolutifs et non couverts des territoires et de leurs habitants : les plateformes de mobilité**.

Contexte : des problématiques sociale et environnementale fortes

20 % : c'est le pourcentage de la population française qui se trouve, à un moment de sa vie, en situation d'empêchement de mobilité. Cet empêchement devient souvent un véritable frein à l'insertion professionnelle et sociale, notamment pour les populations les plus fragiles. Parallèlement, la mobilité est au cœur des enjeux du développement durable. Dans une société de plus en plus consciente, la question de la mobilité interpelle, et la tendance est au changement de comportements. La mobilité est donc au cœur de ces deux problématiques clefs.

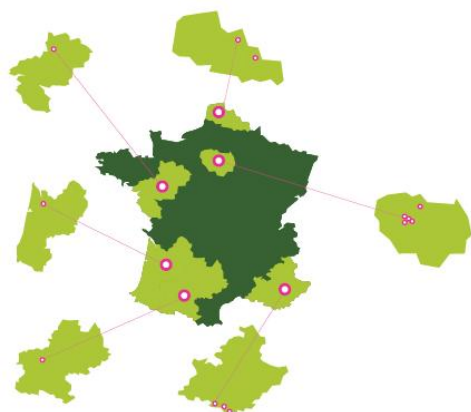
Notre vision : une mobilité source de progrès

Le potentiel d'amélioration de la qualité de vie grâce au levier que représente la mobilité est considérable, et sous-évalué. Wimoov l'a compris. Le but de nos actions, chaque jour, est de nous servir de ce vecteur comme d'un outil de progrès social et environnemental. Nos principes d'action ont fait leurs preuves en termes d'efficacité et d'impact. Par exemple, pour 1 euro dépensé par les financeurs dans une plateforme "Bougez vers l'Emploi !", le dispositif fait économiser (indemnités RSA, chômage...) ou gagner 6 euros à la collectivité (cotisations sociales induites...)

Notre impact : économie locale et qualité de vie des habitants :

- Dynamisation et attractivité du territoire
- Création de lien social
- Réduction du chômage
- Réduction des accidents de la route
- Amélioration de la qualité de vie étudiante
- Contribution au bien-être des salariés
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre

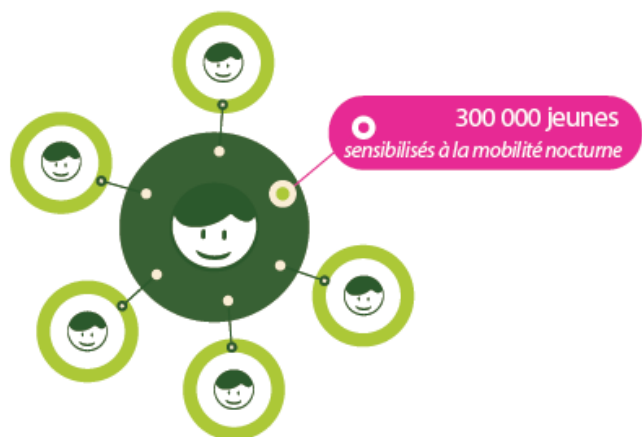
WIMOOV AUJOURD'HUI



15 plateformes de mobilité intervenant dans 12 départements

1000 personnes accompagnées par an et par plateforme (durée moyenne d'un accompagnement : 3 mois)

56% de maintien/retour à l'emploi



Plus de 300 000 jeunes sensibilisés chaque année à la mobilité nocturne et à la **sécurité routière** vers une **mobilité citoyenne**.

En cohérence avec les principes d'interventions du Groupe SOS fondés sur l'entrepreneuriat social, Wimoov a vocation à déployer ce dispositif sur de nouveaux territoires. C'est pourquoi, en 2012, un partenariat entre le groupe Renault et Wimoov a été engagé. L'objectif est d'industrialiser notre concept de plateforme de mobilité pour permettre, d'ici 5 ans, la création de 30 plateformes, couvrant l'ensemble des départements français. Cette démarche devra assurer la rentabilité, l'efficacité et la convergence des efforts financiers publics et privés.

La concrétisation d'un projet d'une telle envergure se fonde sur l'alliance entre l'expérience de Wimoov, association porteuse de valeurs fortes, et la puissance d'action de plusieurs entreprises du CAC 40 qui souhaite affirmer son engagement sociétal. La mise en place de ce dispositif permettra d'accompagner plus de 30 000 personnes.

NOTRE ACTIVITÉ



Les plateformes de mobilité « Bougez vers l'emploi ! »

Le dispositif « Bougez vers l'Emploi ! » de Wimoov permet chaque année à des milliers de personnes de retrouver un emploi, et donne à chacun l'opportunité de devenir acteur de sa propre mobilité. Le dispositif repose sur des **conseils et services adaptés** :

- un accompagnement personnalisé des publics par des professionnels de la mobilité,
- la mise à disposition de solutions de déplacements adaptées,
- la coordination des acteurs de la mobilité du territoire.

NOTRE VALEUR AJOUTEE

- Une forte complémentarité et des partenariats entre les acteurs de mobilité et de l'insertion.
- Un diagnostic approfondi des besoins du territoire d'implantation.
- Des services modulables et adaptables à tous les publics.
- Une solide expérience de terrain.

Les plateformes de mobilité « Bougez futé ! »

Les plateformes de mobilité « Bougez Futé ! » apportent des **solutions concrètes pour repenser sa mobilité**, la rendre plus responsable et trouver le mode de transport alternatif à la voiture individuelle. Ce sont à la fois des lieux d'accueil du public et des services itinérants pour aller à la rencontre de ses publics et sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux liés à la mobilité durable et la sécurité routière.

L'association propose des **conseils et services adaptés** :

- accompagnement individuel, conseils personnalisés,
- services d'aide matérielle,
- formations à la sécurité routière, à la mobilité et à l'écomobilité,
- animations et actions de sensibilisation sur site selon vos besoins,
- coordination des acteurs de la mobilité et de la sécurité routière du territoire.

NOTRE VALEUR AJOUTEE

- Un outil de dynamique territoriale.
- La mise en relation entre les acteurs locaux des transports et de la vie étudiante, des entreprises, des collectivités.
- Des messages positifs, non moralisateurs.
- Une solide expérience de terrain.
- Des services adaptables pour répondre aux besoins de tous les publics.

Wimoov : Val de Bièvre

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

De façon synthétique, les besoins en termes de mobilité du territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre peuvent se structurer autour de quatre entrées :

- Point clé 1: Action autour de la **levée des freins psychologiques**: immobilisme territorial, publics limitant la recherche d'emploi à l'échelle du quartier, appréhension à l'utilisation des transports, difficulté à se repérer dans l'espace, qui s'ajoute des **freins linguistiques**. Les organismes de formation et structures travaillant avec les primo arrivants font état de difficultés linguistiques entravant l'utilisation des transports en commun (méconnaissance, difficultés de lecture...)
- Point clé 2 : La mobilité peut être également empêchée chez les publics en insertion, compte tenu des **difficultés matérielles et financières** qu'ils peuvent rencontrer. Beaucoup ne connaissent pas les possibilités d'aides financières aux transports, ce qui engendre des phénomènes de fraude ou d'assignation à résidence, les publics étant contraints de moins sortir ou ne plus sortir hors de leur territoire
- Point clé 3 : **Action autour du Permis B**. Deux types de freins sont recensés : financier (qui peut-être réglé par le biais du micro-crédit) et linguistique (accompagnement pédagogique dans l'apprentissage du code). Il y a un besoin autour de cette question sur le territoire
- Point clé 4 : Malgré la bonne couverture en termes de transports, les publics en insertion et/ou les salariés pauvres (métier du nettoyage, du service à la personne, etc.), les publics évoluant sur des horaires décalés, peuvent être amenés à **refuser une offre d'emploi (ou perdre leur emploi) faute de solution mobilité** (ou de capacité à en mobiliser une). La grande majorité des structures et association d'accompagnement à l'emploi mettent l'accent sur ces difficultés

Ce constat nous amènera à préconiser le déploiement de services mobilité à visée pédagogique. En parallèle, il est à noter que ce travail d'analyse se trouve conforté par trois aspects associant un cadre institutionnel à un travail de terrain :

- Pour l'année 2014, nous évaluons à 12% la part des publics, issus du territoire du Val de Bièvre et accompagnés par l'association. Le travail réalisé avec ce public, nous a permis d'appuyer notre vision du territoire. Cette connaissance territoriale se trouve d'autant plus renforcée que nous sommes implantés à proximité du périmètre du Val de Bièvre depuis cinq années (Communauté d'Agglomération de Plaine Centrale, les communes d'Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Villeneuve-le-Roi, Choisy-le-Roi, Orly et Ablon-sur-Seine)
- Présence de la problématique mobilité au sein du diagnostic linguistique mené dans le cadre d'une recherche « étude-action » sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre
- Une intégration du « dispositif mobilité » porté par Wimoov, au sein de la politique départementale d'insertion du Conseil Général du Val de Marne. De façon concrète, la mobilité est pointée comme un axe prioritaire d'intervention au sein du PSDI, notamment sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre

CONTEXTE ET ENJEUX ACTUELS : LE SENS DE L'INSCRIPTION DE NOS ACTIONS AU SEIN DU TERRITOIRE DU VAL DE BIEVRE

La mobilité conditionne le développement économique et social des personnes et des territoires et nécessite des capacités d'adaptation toujours plus importantes pour les individus. Par conséquent, la diversité des moyens cognitifs, physiques et économiques de chacun va induire des écarts dans l'aptitude à s'insérer dans un univers toujours plus mobile.

Favoriser l'accès à la mobilité est indispensable pour l'insertion des populations en difficulté et pour le renforcement du lien social. Améliorer la desserte des quartiers excentrés ou sous-équipés en matière de transports en commun pour rendre la ville plus accessible suppose que soit mise en place une coordination des politiques publiques. Toutefois, si des progrès sont constatés, les politiques de la ville et celles de déplacements restent encore trop cloisonnées, tant dans leur élaboration que dans leur mise en œuvre. Malgré l'émergence de nombreuses initiatives locales, les besoins et pratiques de leurs habitants restent globalement mal identifiés. Pour construire les services de mobilité, il convient de mieux cerner les besoins, de s'appuyer sur les acteurs locaux et les expériences en cours

Ce déficit de mobilité conduit à un enclavement des territoires et à un sentiment d'exclusion des populations : la mobilité peut aussi devenir source de tensions entre ceux qui en bénéficient pour le travail, les loisirs ou la consommation, et les autres qui y accèdent plus difficilement.

Les causes de ce déficit de mobilité sont d'origines diverses :

- existence et qualité de service des moyens de transport (temps de parcours longs, délais d'attente importants, fréquences insuffisantes le soir et en fin de semaine),
- entraves à la mobilité (tarification inadaptée, déficit d'information),
- faiblesse du revenu des ménages,
- difficultés d'apprentissage de la conduite,
- difficultés d'accès au permis de conduire (coût et/ou niveau scolaire),
- non-accès à la voiture,
- peu d'apprentissage de la mobilité (blocage psychologique pour accéder à un territoire plus large que celui de proximité),
- insuffisance des moyens de garde des enfants (financement, horaires adaptés),

C'est dans ce cadre que la plateforme mobilité Wimoov entend œuvrer à la réduction de ces inégalités en développant la mobilité de tous.

Elle travaillera en accord avec les différentes politiques de déplacements, de transports et de mobilités insufflées par le territoire du Val de Bièvre, en permettant une lisibilité optimale pour les habitants et en complétant si nécessaire l'offre existante.

Le contexte local sur le Val de Bièvre est à l'image du contexte national, avec toutefois des spécificités propres à un département fortement urbanisé de petite couronne : les infrastructures de transport en commun sont pour l'instant essentiellement tournées vers Paris (hors TVM), le territoire comporte un certain nombre de quartiers classés « politique de la ville », et enfin les deux principaux pôles d'activité générateurs d'emplois sont situés à l'écart des zones d'habitation, sur les communes d'Orly (aéroport d'Orly) et de Rungis (MIN de Rungis).

LES PUBLICS CIBLES

De part le contexte territorial que nous venons d'évoquer, les actions que nous proposons de développer sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre, devront s'adresser à un public en insertion sociale et/ou professionnelle.

Pour plus d'efficacité, et dans une logique de coordination territoriale, ces derniers devront être accompagnés par des structures d'insertion du territoire.

Les publics ciblés seront :

- demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi,
- bénéficiaires du RSA,
- jeunes des Missions Locales,
- stagiaires de la formation professionnelle,
- salariés précaires à temps partiel,
- salariés en parcours d'insertion par l'activité économique

Une attention particulière sera portée aux publics issus des quartiers prioritaires.

L'IMPACT ATTENDU POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE BIEVRE

Une employabilité croissante

- ⇒ **déplacements optimisés**, recrutements des publics les moins autonomes facilité, **chômage réduit**, attractivité du territoire renforcée,...

L'autonomisation des publics

- ⇒ Liens sociaux renforcés, rupture de l'isolement sur le territoire, meilleure autonomie et valorisation de la personne,
- ⇒ **Sortie d'une logique d'exclusion**

Un changement comportemental et environnemental

- ⇒ **Evolution de la perception des problématiques de mobilité** (notamment par les employeurs) et des transports en commun existant,...
- ⇒ Développement de l'inter-modalité
- ⇒ **Réduction des GES**

Une logique d'intégration dans une dynamique territoriale

- ⇒ **Lutte contre l'effet millefeuille** des dispositifs,
- ⇒ Développement d'un réseau de partenaires de l'insertion, de l'emploi et des transports
- ⇒ **Des dépenses évitées pour la collectivité**

NOTRE IMPLANTATION

Notre plateforme devra être implantée au sein du territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre. Le lieu d'implantation sera déterminé en lien avec les services de la CAVB.

Afin de couvrir l'ensemble du territoire, des permanences seront organisées sur l'ensemble des communes de la CA.

OBJECTIFS

OBJECTIFS GENERAL

En œuvrant pour une mobilité autonome, Wimoov favorise l'accès ou le maintien dans l'emploi (ou en formation) des publics en parcours d'insertion sociale et professionnelle.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- **Servir de support « mobilité »** à l'ensemble des acteurs déjà à l'œuvre sur le territoire (Pôle Emploi, Missions Locales, Espaces départementaux des solidarités (EDS), Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), centres sociaux, centres de formation, clubs de prévention, CAF, CCAS, prestataires Pôle Emploi, etc.).
- **Assurer le bilan de compétences et l'analyse des besoins de mobilité** des personnes qui sont orientées par les acteurs de l'insertion sociale et de l'emploi du territoire, et pour lesquelles une problématique liée à la mobilité a été identifiée (outil de diagnostic individualisé, animation du réseau des acteurs de l'insertion sur le thème de la mobilité, centre de ressources et d'information, construction d'outils, etc.).
- **Orienter les bénéficiaires**, en accord avec le prescripteur, vers une formation mobilité et/ou vers un service de mise à disposition de moyens matériels (location de véhicules 2 roues à tarif solidaire, covoiturage, etc.).
- **Construire et fédérer une offre de services homogène** sur le territoire, en s'appuyant sur des structures ayant déjà mis en place des actions d'aide à la mobilité et en accompagnant les porteurs de projet dans le développement de leurs activités (garage solidaire et auto école associative).
- Favoriser la mise en œuvre d'une **dynamique territoriale**.
- **Structurer un réseau** permettant la mise en place d'un observatoire des besoins de déplacements des publics en insertion et être force de propositions auprès des Autorités Organisatrices de Transports Urbains (AOTU) et des collectivités locales.

TERRITOIRE COUVERT

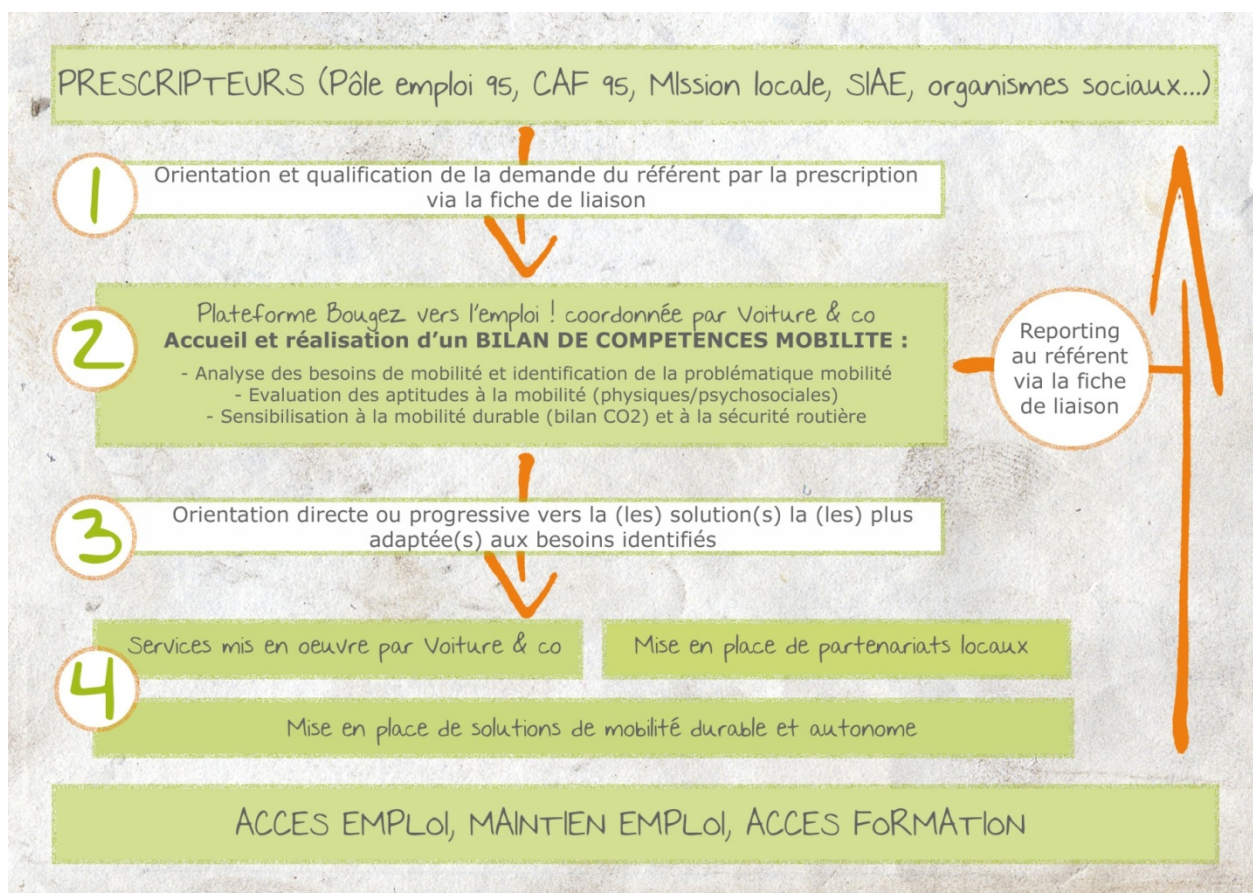


Le champ d'intervention de la plateforme Wimoov s'étendra sur l'ensemble des communes de la CAVB, à savoir :

- Gentilly
- Arcueil
- Le Kremlin-Bicêtre
- Cachan
- Villejuif
- L'Hay-les-Roses
- Villejuif

FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA PLATEFORME WIMOOV VAL DE BIEVRE

La plateforme de mobilité fonctionnera comme un guichet unique en réponse à toutes les problématiques de mobilité rencontrées par les publics cibles (Cf. ci-dessous).



PILOTAGE GENERAL DU PROJET

La plateforme de services à la mobilité Wimoov fonctionnera comme un outil partenarial, du territoire de la CAVB, au service des publics en recherche d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle ou publics en insertion.

Afin d'optimiser le fonctionnement de la plateforme, et d'impliquer tous les acteurs dans l'amélioration continue des services rendus, il sera mis en place un comité technique et un comité de pilotage comme indiqué ci-dessous.

LE COMITE TECHNIQUE

Un comité technique se réunira, à l'initiative de Wimoov, à minima deux fois par an.

Il rassemblera les opérateurs, les prescripteurs ainsi que les relais de la plateforme. Il sera élargi, selon l'ordre du jour, aux acteurs des transports et aux partenaires institutionnels. Les missions de ce comité technique seront de préparer les comités de pilotage, d'aborder les difficultés rencontrées par les prescripteurs ou les relais, d'assurer le suivi des parcours mobilité des bénéficiaires, de suivre et d'évaluer les services de la plateforme et de ces opérateurs externes.

LE COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage se réunira deux fois par an, à l'initiative de Wimoov. Il rassemblera, a minima, les partenaires institutionnels et les acteurs du transport associés au projet. Selon l'ordre du jour défini, ce comité de pilotage pourra être élargi aux partenaires techniques (opérateurs, prescripteurs, relais). Le comité de pilotage a pour missions de valider les grandes orientations du projet, les conditions de mise en œuvre et de développement, l'évaluation générale de la plateforme.

Une réponse territorialisée : l'accompagnement mobilité

A l'issu du diagnostic (cf.ci-dessus), nous préconisons la mise en œuvre d'un ensemble de services à visé pédagogique.

A cet effet, le rôle primordial de la plateforme est de réaliser un **conseil en mobilité personnalisé** : ce conseil mobilité débute à l'entrée de la personne dans la plateforme et prend fin à la sortie de cette dernière avec une ou plusieurs solutions mobilité.

Le conseil en mobilité permet l'évaluation des capacités physiques et psychologiques d'une personne à se déplacer, l'impact financier et environnemental de ses déplacements et l'analyse des besoins en mobilité tout en le sensibilisant à la mobilité durable, à la sécurité routière et en l'incitant au report modal.

Le conseil en mobilité confère une plus value sociale particulièrement riche dans la mesure où il permet d'accompagner individuellement les personnes de leur entrée dans la structure jusqu'à leur sortie définitive, et ce au moyen d'outils performants et adaptés à chaque type de public.

Parce que la plateforme est l'interface entre les usagers et les collectivités, elle se doit également de faire le lien et de faire remonter aux collectivités et aux opérateurs de mobilité, les remarques et problématiques posées, tel un **observatoire de la mobilité**.

LA PRESCRIPTION

Le réseau de prescripteurs

Afin de présenter l'association Wimoov et les services proposés par la plateforme aux structures d'accompagnement social et/ou professionnel du territoire de la CAVB, il est proposé la mise en place de réunions d'information collectives.

Ces réunions auront pour but de présenter :

- L'objectif de la plateforme (faciliter la mobilité),
- Les services proposés et leurs conditions d'utilisation,
- Les principes de fonctionnement (prescription, évaluation, etc.),
- Les outils de travail communs (fiche de liaison),
- Le personnel de la plateforme.

La mise en place de ces réunions en direct avec les référents s'avère efficace en termes de compréhension du projet et d'utilisation des services. Elles devront être réitérées de façon régulière dans le but d'informer les nouveaux arrivants dans les structures, d'informer de la mise en place de services supplémentaires et également d'évaluer conjointement avec les référents les résultats obtenus par la plateforme et les améliorations susceptibles d'être adoptées pour plus d'efficacité.

LA FICHE DE LIAISON

Afin de formaliser les modalités de prescription, cet outil de liaison est indispensable et permet :

- L'identification de la structure prescriptrice et du référent du bénéficiaire,
- L'identification complète du bénéficiaire (statut, genre, âge, etc.),
- La description de la problématique identifiée par le référent,
- La synthèse de l'évaluation des compétences mobilité identifiées par le conseiller mobilité de la plateforme,
- La description de la problématique de mobilité identifiée par le conseiller mobilité,
- La préconisation d'une (de) solution(s) mobilité par le conseiller mobilité,
- La mise en œuvre de la (des) solution(s) par Wimoov ou un autre opérateur.

ETAPE 1 : LE BILAN DE COMPETENCES MOBILITE (BCM) : PREMIER ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS DE LA CAVB

Les publics sont orientés sur la plateforme à partir d'une fiche de liaison adressée aux conseillers Mobilité par des prescripteurs.

Ces prescripteurs sont tous acteurs de l'insertion sociale et/ou professionnelle du territoire et sont pleinement associés au fonctionnement général de la plateforme.

En effet, à partir des premiers éléments de diagnostics qu'ils transmettent, les conseillers Mobilité procèdent systématiquement à un **BILAN DE COMPETENCES EN MOBILITE**.

Notre Bilan de compétences Mobilité se décompose de la manière suivante :

- Définition des objectifs globaux réciproques entre le conseiller et le bénéficiaire.
- Primo-diagnostic des atouts et faiblesses du bénéficiaire en matière de mobilité.
- Diagnostic social et professionnel
- Analyse des pratiques de déplacements
- Tests de mobilité et simulations
- Analyse de la mobilité professionnelle
- Préconisation de solutions et présentation détaillée des offres de transports les plus appropriées.

Ce bilan permet d'identifier les besoins et les compétences en mobilité des bénéficiaires et de définir précisément diverses variables de mobilité telles que : la carte mentale, la carte professionnelle, la fréquence de mobilité, la motivation à être mobile ainsi que les potentialités.

A partir de cela, le conseiller en mobilité détermine en premier lieu la viabilité d'une action d'accompagnement vers plus de mobilité, et en second lieu le parcours mobilité à établir en accord avec la personne et en cohérence avec son parcours socio professionnel.

LE CALCUL DE L'INDICE DE MOBILITÉ

En 2014, après une phase de test et d'expérimentation mis en place en 2013, le BCM sera accompagné du calcul d'un « indice de mobilité » qui aura pour but de situer le « niveau de mobilité » d'une personne dans une proportion de 1 à 10.

Ces calculs sont basés sur l'analyse de :

- L'aire de mobilité,
- La connaissance des différents moyens de transport,
- La connaissance des outils d'optimisation des déplacements,
- La fréquence d'utilisation des différents modes de transport,
- Les titres, licences de conduite et abonnements de transports,
- Les moyens de déplacement à disposition,
- Les freins divers affectant la mobilité,
- Les pratiques durables de déplacement

Le calcul de ces indices à différents moments du parcours de la personne permettra ainsi de mesurer objectivement la plus-value de notre accompagnement mobilité.

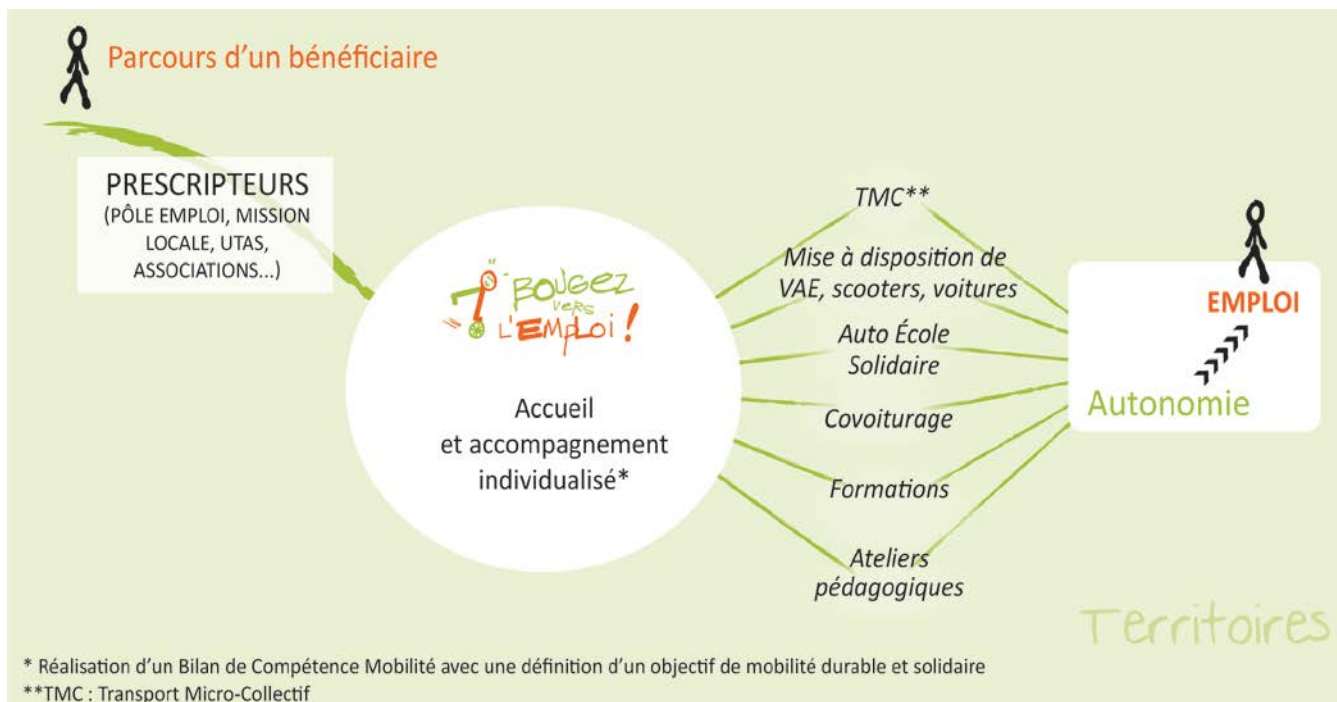
LE PARCOURS MOBILITÉ

Le parcours mobilité ne peut être établi qu'à partir de préconisations, sur le court, moyen et long terme et ce en accord avec le bénéficiaire. Ce parcours est évolutif, il est fonction de l'état d'esprit du bénéficiaire et des opportunités d'emploi ou de formation qui se présentent.

Il se coordonne autour d'actions pédagogiques et / ou matérielles (Cf. fiches actions) dans l'objectif de permettre des déplacements autonomes et responsables mais constitue un véritable accompagnement.

Celui-ci se décline sous forme de rencontres régulières et de contractualisations « d'objectifs mobilité » à atteindre à court et moyen terme.

Ces parcours sont pilotés par les conseillers en mobilité des plateformes en lien continu avec les prescripteurs afin que mobilité et insertion sociale et professionnelle soient en synchronisation permanente.



LES ACTIONS PEDAGOGIQUES : UNE REPOSE AUX BESOINS DES HABITANTS DE LA CAVB

Le principal besoin des potentiels bénéficiaires du territoire se structure autour d'une approche pédagogique.

Il s'agit de favoriser la mobilité de personnes caractérisées par des freins psychosociaux. L'objectif est de leur permettre de développer un savoir de base se structurant autour d'un ensemble de compétence mobilité

Cela implique la mise en place d'actions psychopédagogiques donc un travail sur et avec l'individu :

Les formations psychopédagogiques (liste non exhaustive)

Module	Finalité	Objectifs opérationnels	Outils
FORMATION 1 : MOBILITES ET MOBILITES DURABLES	Prendre conscience de sa mobilité Favoriser les changements de comportements	<ul style="list-style-type: none"> •Prendre conscience des différents modes de déplacements au niveau métropolitain et régional et acquisition informelle des notions de multi modalité et d'inter modalité. •Prendre en compte des différents aspects et points de vue économiques, sociaux et environnementaux dans la recherche de solutions durables. •Prévenir et limiter les risques liés aux déplacements. Sécurité routière et prévention des risques. 	<ul style="list-style-type: none"> •Supports informatifs •Support Power point •Flotte de véhicules : 2 vélos classiques, 2 scooters électriques et 2 vélos à assistance électriques

<p>FORMATION N°2 : MOBILITES ET BUDGETS</p>	<p>Choisir le mode de déplacement le plus adapté à son budget</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer les représentations mentales et physiques du territoire ☐ • Connaître les tarifs de l'offre de transport existante sur le territoire • Connaître les aides à la mobilité existantes et les conditions d'accès (tarifs demandeurs d'emplois, bénéficiaires du RSA, Jeunes etc...) • Comparer et faire un choix en fonction de son budget 	<ul style="list-style-type: none"> • Matrice de budget prévisionnel • Supports informatifs : livrets et guides tarifaires • Guide des dispositifs et aides à la mobilité • Outil informatique : trajets/ tarifs / comparateurs de prix • Support Power point
<p>FORMATION N°3 : MOBILITES ET EMPLOI</p>	<p>Faire de la mobilité un atout dans son accès à l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir le mode de déplacement • Analyse de la situation actuelle : de la mobilité géographique à la mobilité professionnelle • Construire son argumentaire mobilité pour sa recherche d'emploi • Evaluer la satisfaction et les impacts des formations 	<ul style="list-style-type: none"> • Supports informatifs • Documentation sur les métiers, les filières • Support Power point
<p>FORMATION N°4 : MOBILITES, DEPLACEMENTS ET TERRITOIRES</p>	<p>S'approprier l'espace urbain Organiser ses déplacements Favoriser l'autonomie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer les représentations mentales et physiques du territoire. ☐ • Savoir utiliser un plan de ville, une carte issue d'internet, un plan de quartier • Identifier et comprendre les informations (signalétique) et utiliser ces informations pour se repérer et se déplacer • Permettre l'optimisation de l'offre de transport en commun existante 	<ul style="list-style-type: none"> • Supports informatifs • Support Power point
<p>FORMATION N°5 : MOBILITES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES</p>	<p>Optimiser ses déplacements grâce aux nouvelles technologies</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Aller voir les tarifs de différentes zones / s'orienter sur un plan de métro / faire un itinéraire avec correspondance ☐ Trouver et se repérer sur une carte / un plan en ligne (ex : Google map) ☐ Vérifier les horaires de train et simuler un achat de billet (ex : SNCF) ☐ Rechercher des coordonnées, une adresse (Ex : Pages Jaunes) ☐ Recherche des horaires de bus et les tarifs (Ex : cars du Conseil Général) ☐ Rechercher un plan, calculer un itinéraire / évaluer le nombre de km, frais essence et de péage (ex : Via Michelin) ☐ Savoir utiliser les automates se familiariser avec la billettique 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Outil informatique ☐ Sitographie ☐ Support Power point ☐ Grille d'auto évaluation

Les formations techniques

Cette orientation implique également la mise en place de formations pratiques :

- **Les formations vélo**

Wimoov est lauréat des Trophées du vélo 2006 dans la catégorie « associations » pour son action de formation au vélo qui porte sur trois types d'enseignement :

- La pratique du vélo stricto-sensu : cette atelier est mise en place sur un parcours protégé (type parking).
- La pratique du vélo en ville : mise en situation pour apprendre à rouler en toute sécurité, autrement dit, à être maître de son vélo dans un environnement urbain en donnant des réponses adaptées face aux dangers de la circulation.
- L'entretien technique du vélo : atelier pédagogique de réparation permettant d'apprendre à changer une roue, ajuster une selle, resserrer des freins, changer une chaîne..., en bref, à entretenir soi-même son vélo (gestion individuelle de son moyen de transport).

- **Les ateliers Prévention/Sécurité routière**

Des ateliers de prévention des conduites à risques, fondés sur une approche psychosociale, seront proposés en 2014.

Ces ateliers traiteront des comportements routiers mettant en danger les conducteurs et les autres usagers de la route, ainsi que des addictions à l'alcool et aux produits stupéfiants.

Module	Finalité	Objectifs opérationnels	Outils
FORMATION N°6 : MOBILITE ET SECURITE ROUTIERE	Se déplacer sans se mettre en danger / sans mettre en danger autrui	<ul style="list-style-type: none"> •Sensibiliser les participants en amont des soirées. •Engager une discussion avec eux sur leur consommation d'alcool et de psychotropes. En n'étant pas sur le lieu de la consommation, les jeunes prennent plus de recul par rapport à leurs comportements. 	<ul style="list-style-type: none"> •Supports informatifs •Support Powerpoint •parcours de simulation : Les participants portent des lunettes simulant une alcoolémie • Simalc : Ce logiciel permet de calculer une courbe d'alcoolémie en temps réels. • EthyloTest chimique •Liste des associations de dépistage, hébergement d'urgence, de soins... •Le jeu de l'oie : Cet outil de sensibilisation
FORMATION N°7 : ECO CONDUITE	Se déplacer en polluant le moins possible	<ul style="list-style-type: none"> •Diminution de la vitesse de conduite •Diminution du budget carburant 	<ul style="list-style-type: none"> •Powerpoint •Exercice pratique
FORMATION N°8 : REMISE EN SELLE	Savoir se déplacer à vélo en toute sécurité (2 niveaux : débutant / confirmé)	<p>Niveau débutant :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Apprendre les bases du vélo (équilibre, trajectoire, freinage, pédalage...) •Lever les freins à l'utilisation du vélo (culturels, peur, manque d'utilité liée à une méconnaissance...) <p>Niveau confirmé :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Appréhender la conduite à vélo en ville •Faire connaître le code de la route à vélo •Évoquer les comportements vertueux •Déconstruire la dangerosité de la pratique cyclable à vélo •Penser la cohabitation des modes (partage de la rue) 	<ul style="list-style-type: none"> •Support PPT : « Formation vélo théorique », « Familiarisation à l'utilisation du vélo » •Quiz mobilité vélo •Guides et documentation vélo •Essais Vélo et Vélo à Assistance Electrique

Ces actions pédagogiques constitueront la première étape du développement de la Plateforme mobilité Wimoov.

Dans un second temps, il pourra être enclenché la mise en œuvre de solutions matérielles et financières. Ces deux volets permettront d'accompagner la sortie du dispositif Wimoov. Leur enclenchement se réalisera en concertation avec les services de la CAVB.

ETAPE 2 : LA SORTIE DU DISPOSITIF

La plateforme travaille également avec ses utilisateurs à des solutions de sorties du dispositif d'accompagnement qu'elle propose. Pour certains, la réponse matérielle reste indispensable. Pour cela, deux dispositifs vont pouvoir être mobilisés.

L'option d'achat des deux roues

Il s'agit de permettre aux bénéficiaires signataires d'un contrat de mise à disposition de scooter, de vélo ou de vélo à assistance électrique depuis plus de 6 mois, d'en faire l'acquisition.

Ce service sera particulièrement intéressant pour les utilisateurs tant sur les plans administratif que financier. Il sera testé en 2014 en fonction des demandes et besoins de nos bénéficiaires.

Le Micro Crédit Social

Le microcrédit social est un dispositif créé par la loi de Cohésion Sociale en 2005. L'objectif du crédit social est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des plus démunis et des populations exclues du système bancaire.

Le microcrédit social appelé aussi microcrédit personnel aide les ménages en difficulté à faire face à leurs besoins de consommation dans une optique d'accès à l'emploi : par exemple l'achat d'une voiture pour se rendre à leur travail. Le microcrédit se présente comme un moyen de lutter contre l'exclusion sociale.

Il s'adresse aux personnes et ménages qui ont fait face à des accidents de la vie, aux allocataires de minima sociaux, aux demandeurs d'emploi qu'ils soient indemnisés ou non, aux personnes à faibles revenus qui n'ont pas accès au crédit traditionnel.

Pour la mise en place de ce nouveau dispositif visant à l'autonomie des publics accompagnés par la plateforme sur la question de la mobilité, un partenariat avec le Crédit Municipal de Paris a été mis en place.

LA PRIORITÉ TRANSVERSALE DU PARCOURS MOBILITÉ WIMOOV

La mobilité responsable

Dans le domaine de la **sécurité routière**, de très importants progrès ont été réalisés depuis la fin des années 1970 dans tous les pays développés. L'amélioration des véhicules, le développement d'un réseau autoroutier sûr, les équipements de sécurité (ceinture, casque...) et des politiques d'éducation et de contrôle ont largement contribué à ces progrès. Pour autant, la sécurité routière reste une priorité sur les agendas gouvernementaux. La demande sociale ne faiblit pas avec une attente forte de résultats, et des objectifs toujours plus ambitieux. Les élus locaux sont en première ligne face à cette demande.

Parallèlement, dans d'autres domaines, nos sociétés évoluent profondément. Les déplacements urbains sont par exemple marqués par l'importance croissante accordée à la pollution atmosphérique et aux gaz à effet de serre : malgré cela, à ce jour, en Ile-de-France, environ 43% des déplacements se font en voiture.

Le management de la mobilité permet de réduire le nombre de déplacements motorisés inférieurs à 3 km par l'usage des transports en commun, la pratique du vélo et la marche à pied. On assiste également au développement des tramways et autres transports alternatifs (covoiturage, autopartage...) ainsi qu'à une croissance récente de l'usage des deux roues motorisés. **La mobilité est donc au cœur des préoccupations du développement durable.**

La recherche a mis en évidence depuis longtemps le rôle majeur de l'aménagement et de son utilisation par les divers types d'usagers sur la sécurité des déplacements, notamment par sa contribution à la modération de la vitesse. Or les nouvelles pratiques d'aménagement sont aujourd'hui orientées pour favoriser le développement de certains modes, plus économes et moins polluants, comme les transports publics, le vélo ou la marche. Dans tous les cas, les exigences de sécurité sont prioritaires, aussi bien pour les élus que pour la population et l'aménagement doit y répondre le plus possible.

Des démarches participatives de type « Code de la rue » sont en cours dans plusieurs pays. Elles visent à faire évoluer les réglementations pour mieux prendre en compte les usagers vulnérables et les enjeux du développement durable. Dans le cadre de leurs missions d'observatoire de la mobilité, les plateformes de mobilité jouent donc un rôle central dans l'intégration de ces considérations auprès des collectivités.

La sécurité routière est un enjeu transversal du Développement Durable dans la mesure où elle a un impact :

- Social : l'accidentologie a un impact sur l'emploi, l'insertion...
- Economique : diminuer les trajets en voiture permet de baisser la consommation de carburant (2e poste de dépenses) et donc d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages
- Ecologique : baisse des émissions de gaz à effets de serre...

Le management de la mobilité responsable proposé par Wimoov constitue donc un outil du développement durable en matière de transports, et permet de lier de manière concrète les enjeux de sécurité routière et de développement durable.

L'AUDIT DE CONDUITE

Contexte de la mise en place du service

Les audits de conduite sont mis en place :

- Systématiquement avant une mise à disposition par notre association,
- Occasionnellement dans le cadre du parcours Mobilité dès que le besoin d'analyser la capacité à conduire en toute sécurité est diagnostiqué par nos conseillers en mobilité

Objectifs

Les audits de conduite visent à observer et analyser les points suivants :

- la capacité d'observation, d'anticipation, d'analyse
- la prise d'informations formelles et informelles
- la direction du regard (loin, large, rétros, regard mobile)
- l'adaptation de la vitesse aux circonstances et à la réglementation
- la position sur la chaussée (notamment pour les présélections)
- le respect des distances de sécurité, de la signalisation

- la prise en compte des usagers dits « vulnérables » et des 2 roues
- la courtoisie dans la conduite de la voiture ou du deux roues
- le partage de la chaussée

Fonctionnement général

La chronologie de l'audit est la suivante :

Prendre en main le véhicule	<p>S'installer au poste de conduite : siège, dossier, volant, rétros (que l'on aura déréglés au préalable) et ceinture.</p> <p>Assurer la sécurité des passagers.</p> <p>Connaître et utiliser les commandes, effectuer les vérifications du véhicule (niveaux, pneus, essuie-glaces etc...).</p>
Maitriser le véhicule dans un trafic faible	<p>Démarrer (sans caler, sans à-coup), changer de vitesse (au moment convenable, sans regarder le levier), rouler en ligne droite (sans déviation notable), tourner (sans s'écarter du bord de la voie).</p> <p>Utiliser les commandes par automatisme.</p> <p>Faire une marche arrière en ligne droite, en courbe (sans déviation importante, avec contrôles avant, arrière, angles morts – regard mobile).</p> <p>Faire un demi-tour (en respectant la signalisation, marquage au sol et panneaux, en indiquant – clignos--, en contrôlant – angles morts.)</p> <p>S'arrêter sans erreur (contrôles rétros puis clignos), à l'endroit indiqué.</p>
Déplacer son véhicule dans des conditions normales de circulation	<p>Respecter les limitations de vitesse.</p> <p>Adapter sa vitesse aux situations en s'aidant de la conduite commentée</p> <p>Maintenir une bonne position sur la chaussée (à droite), tenir compte de la signalisation, choisir la voie convenable avant de tourner.</p> <p>Faire dans le bon ordre : rétros, clignos, angles morts avant de se positionner et avant de ralentir pour changer de direction, rétro avant de ralentir ou avant d'accélérer.</p> <p>Respecter les distances de sécurité en circulant (1Y2Y ou 2traits de la BAU), à l'arrêt (voir les roues arrières du véhicule qui nous précède, doubler cette distance s'il s'agit d'un véhicule lourd) ; maintenir la distance de sécurité pour effectuer un dépassement.</p> <p>Effectuer un rangement (épi, bataille, créneau) en toute sécurité (contrôles et clignos)</p> <p>Franchir un virage en adaptant sa vitesse, en conservant une trajectoire convenable.</p>
Faire face à des situations présentant des difficultés particulières	<p>S'insérer dans une circulation dense en sortant d'un immeuble ou d'un stationnement.</p> <p>Conduire dans une file de véhicules (choisir la file convenable, rouler au centre de la voie, maintenir les distances de sécurité, changer de file pour changer de direction avec rétros, contrôles angles morts et clignos).</p> <p>S'insérer dans une circulation rapide.</p>

Les services matériels

LA MISE A DISPOSITION DE VEHICULES

Contexte de la mise en place du service

Ce service est mis en place pour les personnes relativement autonomes mais ne disposant pas de véhicules

- qui travaillent sur des horaires décalés
- qui habitent sur des zones insuffisamment desservies par les transports en commun

Le service de Wimoov vient en complément de l'offre de services de Papa Charlie, opérateur mobilité Francilien proposant des mises à disposition de voitures.

Objectifs

La location sociale, à très bas prix, de véhicules 2 roues, a pour objectif de :

- Permettre un accès rapide et concret l'emploi ou à la formation
- Constituer un moyen de retour à l'autonomie
- Accompagner le bénéficiaire vers une stabilité en termes de mobilité : prendre le temps de s'organiser pour disposer d'un budget transport adapté et pour s'équiper de manière pérenne.

Fonctionnement général

Ce service est destiné à des publics relativement autonomes, mais dont la situation ne leur permet pas de se déplacer.

Les tarifs affichés sont les tarifs de base ; des tarifs particuliers sont proposés aux habitants des quartiers prioritaires inscrits dans les contrats urbains de cohésion sociale et aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

- **Mise à disposition de vélos urbains**

Compte tenu de la volonté de développer ce mode de transport économique et écologique, la plateforme a décidé de poursuivre la proposition d'un service de mise à disposition de vélos urbains, particulièrement adaptés à des trajets intra urbains de moins de 5 km.

	Montant du droit d'entrée annuel	Montant de la caution	Coût / jour
Bénéficiaire	5 €	150 €	1€



- **Mise à disposition de vélos à assistance électrique**

Le vélo à assistance électrique (VAE) constitue un excellent compromis entre le vélo traditionnel et le scooter pour des **distances comprises entre 5 et 10 km.**

	Montant du droit d'entrée annuel	Montant de la caution	Coût / jour
Bénéficiaire	5 €	200 €	2€



- **Mise à disposition de vélos pliants**

Le vélo pliant se transporte comme un bagage dans le RER, le métro ou le bus et il permet de réaliser en toute facilité les premiers et derniers kilomètres du trajet domicile-travail. Le vélo pliant ... c'est la clé de l'intermodalité.

	Montant du droit d'entrée annuel	Montant de la caution	Coût / jour
Bénéficiaire	5 €	150 €	1,5 €/jour



- **Mise à disposition de scooters électriques**

Avec l'arrivée de ce nouveau type de moyen de déplacement, nous entendons répondre à deux enjeux majeurs : participer à la préservation de l'environnement en limitant les émissions de Co² et soutenir les publics en grandes difficultés financières (consommation électrique très faible et peu onéreuse).

	Montant du droit d'entrée annuel	Montant de la caution	Coût / jour
Bénéficiaire	5 €	243 €	3 €



- **Mise à disposition de scooters 3 roues**

Le modèle MP3 est un modèle pratique pour les plus mobiles. Il est stable et permet des déplacements sur les grands axes.

	Montant du droit d'entrée annuel	Montant de la caution	Coût / jour
Bénéficiaire	5 €	600€	4€/jour



- **Mise à disposition de voitures**

La location de voitures répond au même objectif que la location de scooters, mais pour des déplacements sur voies rapides dans un rayon de 25km autour du lieu d'habitation ou pour des personnes qui ne seraient pas à l'aise en deux-roues.

Une convention de partenariat a été signée avec le principal acteur de la location de voitures à tarif solidaire d'Ile de France : **Papa Charlie**. Les personnes en situation d'insertion socioprofessionnelle se présentant avec un projet professionnel pertinent peuvent bénéficier de ce service



SPECIFICITES DU SERVICE : le point étape

La durée initiale du contrat de mise à disposition ne peut excéder 15 jours. Sa reconduction ne peut être réalisée qu'après la rencontre entre l'utilisateur et le conseiller en mobilité, appelée **point étape**.

Ce point étape permet de suivre l'évolution de l'accompagnement (recherche de solutions de mobilité durable) et l'état matériel du véhicule mis à disposition, il permet pleinement la mise en œuvre du **PARCOURS MOBILITE**.

Le point étape et ainsi la reconduction du contrat, ne sont validés qu'après la signature par le conseiller en mobilité dudit contrat.

La durée maximale d'une mise à disposition est de 90 jours. Le contrat peut être renouvelé, dans la limite de 90 jours, sous conditions que l'utilisateur :

- Soit toujours en emploi ou formation,
- Ait été présent aux points étapes définis par le conseiller en mobilité,
- Soit en recherche active d'une solution de mobilité.

Pour des durées inférieures, la durée du contrat de mise à disposition est définie en fonction du contrat de travail.

En cas d'interruption prématurée du contrat de travail, de maladie ou de tout autre motif, le véhicule doit être restitué au conseiller Mobilité dans un délai de 48 heures, après avoir été tenu informé de cette interruption.

La mise à disposition reste valide tant que les rendez-vous de points étapes sont respectés et que l'ensemble des clauses du contrat sont appliquées.

LES PARTENAIRES

LES GARAGES RENAULT SOLIDAIRE (GRS)

L'association Wimoov a développé en 2012, un partenariat exclusif avec l'entreprise Renault dans le cadre du développement de la RSE (Responsabilité Sociale de l'entreprise).

Actuellement, l'entreprise Renault a le souhait de mettre en place des GRS, Garages Renault Solidaire.

Ce sont des concessions, filiales ou agences du réseau Renault dont une part de leur activité est consacrée aux personnes à faibles revenus.

Renault développe son partenariat avec l'association Wimoov.

L'objectif de cette action est de pouvoir, dans un engagement de qualité équivalent à une opération marchande traditionnelle, proposer des services de réparation de qualité à des tarifs adaptés aux publics cibles, à faible revenus.

Nous travaillons d'ores et déjà avec la concession du groupe Nep Car basée à Villepinte.

Cette action se mettrait en place sur des territoires non couverts par d'autres opérateurs exerçant la même activité.

LES MOYENS HUMAINS

Afin d'assurer la qualité des interventions qui seront mises en place, Wimoov mettra à disposition de cette action, les moyens humains suivants :

Le Directeur Régional : Pierre-Jean PETIT

En lien avec le **Directeur des activités, Max DESCORMIERS**, il supervise, l'ensemble du dispositif, vérifie la conformité des interventions et met en place l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à la bonne marche de l'action.

Il s'attache à développer le maillage territorial, à créer des outils méthodologiques et à gérer les actions d'évaluation et de réajustements (réunions, bilans).

Il est secondé par l'**adjoint administratif et financier, Thomas BOBILLOT**, pour la gestion administrative et financière de Wimoov à l'échelle de l'Ile-de-France.

Le conseiller mobilité : Léo POMETTI

Il assure l'accueil, le conseil individuel à la mobilité et la gestion opérationnelle des services d'aide à la mobilité matérielle.

Il assure également la conception, la mise en place et l'animation de formations à la mobilité.

Il participe, à ce titre, à l'élaboration des parcours mobilité et mettent en place des modules de formation en privilégiant l'approche psychosociale de la mobilité.

LES MOYENS MATERIELS : NOS LOCAUX

► Le pôle mobilité

La localisation de la plateforme de mobilité sera réalisée en lien avec la CA du Val de Bièvre.

LES MOYENS LOGISTIQUES : ENCLENCHEMENT A L'ETAPE 2

	Vélos Classiques	Vélos Assistance Electrique	Scoters Electrique	Vélos pliants	Scoter MP3
2014	8	10	14	4	3

LES MOYENS DE COMMUNICATION

Afin de se doter d'outils de communication adaptés au public cible, un logo et une charte graphique ont été créés spécialement pour la plateforme Wimoov :



Le kit de base

A partir de cette charte graphique, chaque plateforme est équipée des outils de communication de base :

- **Les dépliants** : plaquette présentant les services des plateformes, destinée au public de chaque plateforme. Pour plus d'impacts, la distribution des dépliants s'accompagne d'un discours explicatif par les équipes Wimoov ou par les prescripteurs.
- **Les affiches** : à destination de l'ensemble des prescripteurs et structures environnantes de la plateforme,
- **Les kakémonos** : support transportable permettant de créer un visuel et d'être identifié tant en animation qu'au sein de la plateforme.
- **Les bâches** : support permettant également de créer une identité visuelle au sein des plateformes et pouvant facilement être transporté lors d'animations, notamment en extérieur.
- **Le flochage des véhicules** : pour une meilleure visibilité, l'ensemble des véhicules des plateformes va être floqué aux couleurs de Wimoov (vélos classiques, vélos à assistance électrique, scooters thermiques et électriques, minibus).

La newsletter

Parallèlement, notre plateforme diffuse une newsletter 4 fois par an (décembre/janvier – mars/avril – juin/juillet – septembre) à l'ensemble de ses partenaires financiers, prescripteurs et adhérents, et en libre service au sein des plateformes et lors de manifestations.

L'objectif de la newsletter est d'informer régulièrement sur l'actualité de la plateforme et ainsi de mettre en valeur des événements phares, des partenariats et des utilisateurs ayant bénéficié de nos services.

Les projets innovants

LE PERMIS MOBILITE

Sur demande du territoire de la CAVB, en lien avec le CG94, ce dispositif pourra se développer sur la CA. A notre niveau, ce besoin est clairement identifié sur le territoire. **A noter que sa mise en œuvre impliquera la réalisation d'un budget complémentaire :**

Présentation du projet

Depuis la création de nos plateformes de mobilité sur le territoire du Val de Marne, est fait le constat d'une demande qui s'est très fortement accrue sur la question du permis de conduire. Et ce sur une période d'un an.

Depuis 2011, la plateforme de mobilité ainsi que les partenaires ont constaté que certains bénéficiaires, particulièrement chez les jeunes de moins de 26 ans, éprouvent de grandes difficultés quant à l'obtention d'un financement du permis de conduire mais également sur la réalisation à termes du projet du permis de conduire.

De plus, grand nombre d'employeurs ont intégré dans leurs critères de recrutement la possession du permis de conduire. Ce qui par conséquent, ajoute une pression supplémentaire, voire un frein dans l'accès à l'emploi des personnes inscrites dans un parcours d'insertion.

Enfin, est également fait le constat que le département du Val de Marne est parmi les départements d'Ile de France, qui ne compte pas d'auto-école sociale sur son territoire.

Ce sont toutes ces raisons citées ci-dessus qui ont incité la plateforme de mobilité du val de Marne, à développer des services d'accompagnement au permis de conduire, en réponse aux besoins du territoire.

L'objectif est d'accompagner les personnes avec des difficultés linguistiques et/ou cognitives dans la réussite de leurs examens du code de la route et du permis de conduite.

Pour ce faire, la plateforme de mobilité a conçu un dispositif favorisant l'accompagnement de ces publics qui, de part leurs problématiques cognitives et/ou linguistiques, ne peuvent répondre aux exigences des auto-écoles classiques.

Le dispositif a donc été pensé sous deux angles principaux :

- L'accompagnement pédagogique : renforcer l'accompagnement et le suivi des bénéficiaires en leur donnant des outils ; outils qui leur permettra une meilleure compréhension du code de la route et une meilleure appréhension de la conduite. Pour ce faire, il a été imaginé plusieurs ateliers thématiques pour atteindre cet objectif (ex : sensibilisation aux langages du code de la route, sécurité routière, écomobilité, simulateur de conduite, ...)
- Inscription et cours dans une auto-école classique :
La particularité du dispositif tient également dans la collaboration avec une auto-école classique.

L'auto-école retenue proposera un forfait avec un certain nombre d'heures de code (140h) et de conduire (45h). Le moniteur prendra le temps, sur chaque séance de code de la route, d'expliquer chaque question et répondre aux différentes interrogations.

Le permis mobilité va permettre aux personnes en insertion socioprofessionnelle, avec un **projet professionnel validé par leur référent** (Mission locale, Référents RSA, services sociaux, emploi, PLIE, ...), d'accéder au passage du permis de conduire en étant accompagné parallèlement dans leur parcours mobilité et sur des ateliers thématiques transversaux.

La valeur ajoutée du dispositif « permis mobilité » est de proposer un accompagnement individualisé complet et structuré mis en place par les conseillers mobilité de la plateforme:

- en amont du dispositif « Permis mobilité » :
une évaluation précise des besoins en termes de mobilité qui permettra de ne positionner sur le Permis Mobilité que les personnes ayant une nécessité avérée d'utiliser une voiture comme moyen de transport, notamment dans le cadre d'un accès à l'emploi/formation ou encore maintien dans l'emploi,
- tout au long du parcours d'apprentissage :
une validation régulière sera faite par les conseillers mobilité, sur l'adaptation des bénéficiaires aux rythmes d'apprentissage. Dans le cas où le rythme ne serait pas adapté, le conseiller mobilité pourra demander à revoir ce rythme et/ou créer des niveaux d'apprentissage,
- en fin du dispositif :
le conseiller mobilité pourra, en fonction des besoins individuels, accompagner le bénéficiaire à sa sortie du dispositif en faisant part des services mobilité offert par la plateforme (mise à disposition, de véhicules, accompagnement sur le microcrédit, conseil mobilité, accompagnement à l'acquisition de véhicule, orientation sur les garages Renault solidaire, ect...).
Cet accompagnement post dispositif a pour objectif de favoriser l'accès à l'autonomie.

Le permis mobilité se veut être à l'interface entre une expertise technique d'une auto-école commerciale et l'expertise d'accompagnement mobilité des personnes en situation d'insertion socioprofessionnelle de l'association Wimoov.

Les différentes étapes :

Le bilan de compétences mobilité spécifique

Le bilan de compétences mobilité spécifique sera émis par les conseillers mobilité de la plateforme auprès de chaque candidat en amont de la commission d'entrée. Il s'agit d'un rendez-vous individuel fixé par le conseiller mobilité, dès lors qu'il y a eu une orientation des partenaires.

Ce bilan de compétence spécifique va permettre de mieux comprendre les motivations de chaque personne, et de valider les pré-requis pour l'entrée dans le dispositif

Durée de l'action : 1h

La commission d'entrée

Pilotée par Wimoov, la commission d'entrée a pour objectif de valider les entrées des différents candidats et de vérifier que les dossiers de candidature sont complets et répondent aux critères.

Le bénéficiaire devra alors remettre à son référent les documents suivants :

- Une lettre de motivation
- Justificatif de domicile

La commission sera constituée des services du Conseil Général du Val de Marne (jeunesse, transport, insertion,...) et d'un représentant de la plateforme de mobilité.

Ces commissions se réuniront tant que de besoin pour valider les entrées.

Durée de l'action: 2h

La commission de suivi :

Des commissions de suivi seront organisées chaque trimestre en présence des prescripteurs/ référents (référents RSA, conseillers mission locale, ...) afin de faire le point sur chaque candidat et étudier leur état d'avancement.

Durée de l'action : 2h soit 12 h total sur la durée du dispositif

Le comité de pilotage:

Le comité de pilotage se réunira deux fois dans le cadre de ce dispositif :

Une première fois à étape intermédiaire

Et en fin de dispositif, à l'issue des 18 mois.

Ce comité réunira les institutionnels ainsi que les élus

Réunions avec l'auto-école

Wimoov, mettra en place, avec l'auto-école des instances de suivi et de régulation de l'action et des parcours.

Les objectifs de ces réunions étant de :

Accompagner les moniteurs sur les spécificités des publics accueillis (aide à la création de groupes de niveaux, aide à la création de supports pédagogiques adaptés à certaines problématiques ...

Limiter les abandons en étant vigilant à la notion d'assiduité,

Assurer l'interface avec le parcours d'insertion et le parcours d'apprentissage

Durée de l'action : 2h/ mois soit 36h sur la durée totale du dispositif

Les ateliers thématiques:

Les ateliers thématiques sont des ateliers qui vont permettre de renforcer l'apprentissage des candidats et venir en complément des cours qui ont été dispensés par l'auto-école.

Nous avons définis l'organisation de plusieurs ateliers tels que :

Réunion d'information et définition du permis de conduire :

Cet atelier a pour objectif de poser les engagements de part et d'autre du dispositif. Il s'agit également de faire prendre conscience aux bénéficiaires qu'il a des obligations, notamment celui d'assister aux différents cours.

Cet atelier est obligatoire, il est organisé pour chaque nouvelle entrée et sera coorganisé par Wimoov et l'auto-école. C'est dans ce cadre que les contrats que les contrats d'engagement seront signés par les candidats.

Durée de l'action : 4h

Cette réunion se multipliera autant de fois qu'il y aura des entrées.

Atelier initiation au langage du code de la route :

Ces ateliers organisés de façon mensuelle ont pour objectif de poser les élémentaires. A l'aide d'outils plus ou moins ludiques, un conseiller mobilité sera chargé d'animer l'atelier et répondre aux questions sur le sujet.

L'objectif étant d'outiller les candidats pour une meilleure compréhension et suivi des cours de code.

Durée de l'action : 2h soit 36h sur la durée totale du dispositif

Atelier sécurité routière :

L'atelier sécurité routière sera animé par Wimoov et organisé mensuellement. Il aura pour objectif de sensibiliser à la sécurité routière. Seront abordés différents sujets tels que les conduites à risque, le partage de la route, les équipements, les règles de sécurité, le respect des distances de conduite,...

Durée de l'action: 1h soit 18h sur la durée totale du dispositif

Atelier écoconduite :

L'atelier écoconduite sera animé par Wimoov et organisé mensuellement. Il aura pour objectif de sensibiliser à l'écoconduite. Il permettra également de sensibiliser à l'environnement et aux conséquences que peuvent avoir une mauvaise conduite.

Durée de l'action : 1h soit 18h sur la durée totale du dispositif

Atelier simulateur de conduite :

Cet atelier sera animé par la Macif chaque trimestre. L'objectif étant de mettre les candidats en situation. Et ainsi leur permettre d'appréhender la route de façon sereine et de réduire ainsi les fautes de conduite. Cet atelier sera ouvert aux candidats ayant déjà pris une dizaine de cours de conduite.

Durée de l'action : 2h soit 12h sur la durée totale du dispositif

Initiation aux premiers secours :

Animé par la Croix-Rouge, cette formation permet de sensibiliser les candidats à la prise en charge de l'arrêt cardiaque et à l'utilisation du défibrillateur semi (ou entièrement) automatique. Les candidats sont également sensibilisés à la conduite à tenir en cas d'accident et des gestes à effectuer. A l'issue de la formation, une attestation sera délivrée.

Cet atelier devrait être organisé mensuellement.

Durée de l'action: 1h30 soit 27h sur la durée totale du dispositif

Atelier 'petite mécanique':

L'atelier 'petite mécanique' a été pensé car trop souvent peu valorisé en cours de code. Il permet d'outiller les personnes et permettre aux candidats de faire face à la situation en cas de petite panne.

Cet atelier sera animé par Wimoov et organisé chaque trimestre

Durée de l'action : 1h soit 6h sur la durée totale du dispositif

Le forfait auto-école :

L'auto-école située à Créteil, propose de collaborer sur le forfait suivant par personne :

- 45h de conduite
- 120h de code de la route soit 1h/jour pendant 6 mois – Heure de code qui sera dispensée par le moniteur
- 1 examen blanc chaque semaine
- 1 présentation à l'examen de conduite
- 1 présentation au code de la route

Possibilité pour les candidats de se rendre au cours théorique en plus des 1h dispensés en présence du moniteur.

Public cible

Le dispositif 'permis mobilité' s'adresse aux personnes inscrites dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle. Les publics visés pour ce dispositif sont des personnes éprouvant des difficultés linguistiques et/ou d'apprentissage. Difficultés qui ne permettent pas à ces personnes de pouvoir intégrer et suivre sereinement les cours dispensés par une auto-école classique.

Les plus publics visés prioritairement seront :

- Les jeunes de moins de 26 ans
- Les allocataires RSA en démarche d'insertion relevant d'un suivi social

Afin de bénéficier de ce dispositif, les bénéficiaires devront :

- Justifier d'un projet professionnel validé et nécessitant le permis de conduire (ex : horaires décalés, bassins d'emploi non desservi, activité nécessitant obligatoirement des déplacements,...)
- Etre confrontés à des difficultés linguistiques et/ou d'apprentissage (personnes peu ou pas qualifiés, primo arrivants,...)
- Avoir un niveau de compréhension orale et écrit correct

Budget prévisionnel de l'action

CHARGES	2014	PRODUITS	2014
ACHATS	3 500,00 €	VENTE DES PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVICES	5 100,00 €
Achat d'études	- €	Prestations de services	- €
Equipement et travaux		Recettes des services	- €
Electricité	800,00 €		
Carburant		TOTAL SUBVENTIONS	58 600,00 €
Produits d'entretien	850,00 €		
Fournitures entretien / petit équipement	850,00 €	SUBVENTIONS EUROPE	
Matériel de prévention	- €		
Fournitures administratives	800,00 €		
Alimentation	200,00 €		
Autres matières et fournitures	- €	SUBVENTIONS ETAT - DDCS	20 000,00 €
SERVICES EXTERIEURS	12 170,00 €		
Sous traitance	- €		
Location immobilière	8 200,00 €		
Locations mobilières	350,00 €		
Charges locatives	1 260,00 €		
Entretien et réparation locaux	350,00 €		
Entretien et réparation matériel de transport	570,00 €	SUBVENTIONS REGIONS	- €
Entretien et réparation informatique	410,00 €		
Assurances	930,00 €		
Colloques/Documentation	100,00 €		
Cotisations		SUBVENTIONS DEPARTEMENTS - CG 94	30 000,00 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 600,00 €		
Personnel extérieur	1 270,00 €		
Honoraires	300,00 €		
Impression et annonces	400,00 €		
Transport de biens		SUBVENTIONS CA VAL DE BIEVRE	8 600,00 €
Frais de transport	600,00 €		
Frais de mission	900,00 €		
Réception	100,00 €		
Affranchissements	50,00 €		
Téléphone	1 300,00 €	SUBVENTIONS VILLES	- €
Services bancaires	80,00 €		
Prestation comptable	2 600,00 €		
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 930,00 €		
Taxe d'apprentissage	360,00 €		
Participation à la formation professionnelle	40,00 €		
Taxe sur les salaires	2 500,00 €	AUTRES SUBVENTIONS	- €
Autres taxes	30,00 €		
CHARGES DE PERSONNEL	37 800,00 €		
Rémunération du personnel	26 000,00 €		
Charges sociales	10 800,00 €	AIDES A L'EMPLOI	300,00 €
Autres charges sociales	1 000,00 €		
TOTAL CHARGES	64 000,00 €	TOTAL PRODUITS	64 000,00 €

PROPOSITIONS DE RESULTATS SUR LA BASE D'UNE ANNEE DE FONCTIONNEMENT :

Près de 150 personnes accompagnées et autant de conseil en mobilité dispensés,
Plus de 100 personnes bénéficiaires des formations mobilité dispensées principalement dans le cadre de l'accès à l'autonomie et l'accès à l'emploi
50% d'intervention au sein des quartiers prioritaires
Préparation à la mise en œuvre le projet Permis Mobilité

Ces objectifs chiffrés correspondent à une progression régulière de la fréquentation, qui va de paire avec le renforcement des partenariats et des actions sur le territoire et à proximité.

Bénéficiant en effet d'une reconnaissance accrue, la plateforme s'appuiera sur ce réseau pour étoffer ses services et élargir son public, en particulier vers les salariés en entreprise, le grand public et les personnes à mobilité réduite.

ÉVALUATION DES ACTIONS

Notre action sera mesurée et évaluée selon deux méthodes complémentaires : l'une purement quantitative, à intervalles réguliers et rapprochés, l'autre plus qualitative, selon les retours d'information que nous recevrons et solliciterons auprès de nos partenaires et bénéficiaires.

L'évaluation quantitative regroupe les principaux indicateurs d'activité de la plateforme, avec notamment :

- Le nombre de prescriptions,
- L'origine des prescriptions,
- Le nombre de personnes rencontrées et le ratio par rapport aux prescriptions,
- Le nombre de personnes rencontrées originaires des quartiers CUCS,
- Le nombre de bilans de compétences mobilité réalisés,
- Le nombre et le type de services d'aide matérielle déclenchés,
- Le nombre et le type de modules de mobilité dispensés,
- Le nombre de bénéficiaires ayant pu accéder à l'emploi ou à la formation,
- Le nombre de bénéficiaires ayant pu être maintenu dans leur emploi ou leur formation,
- Les motifs de sortie d'accompagnement (fin de contrat, achat de véhicule, obtention du permis,...),
- Le profil du public reçu (âge, niveau de formation, secteur d'activité,...)
- La durée de chaque accompagnement
- La progression de l'indice de mobilité

L'évaluation qualitative est également au cœur de nos préoccupations. Wimoov s'inscrit résolument dans une démarche d'amélioration continue, et entend capitaliser les retours d'information de ses bénéficiaires et partenaires afin de proposer des services d'aide à la mobilité toujours plus performants.

A cette fin, nous prévoyons d'utiliser les outils suivants :

- L'exploitation annuelle de questionnaires d'évaluation remplis par les personnes ayant bénéficié de nos services et notamment les bénéficiaires de nos actions de mobilité insertion à l'issu de leur accompagnement,
- L'exploitation annuelle de questionnaires d'évaluation remplis par les partenaires et les prescripteurs.

Ce travail d'évaluation nous permettra d'identifier les axes d'amélioration prioritaires et d'engager les actions correctives/préventives qui s'imposeront.

La dynamique d'amélioration continue:

Plusieurs niveaux de réunions permettront de rendre compte de l'actualité de la plateforme, de ses performances, de ses axes de progrès et de l'avancement de son plan d'amélioration continue. Il y aura notamment :

- Les réunions hebdomadaires internes à la plateforme,
- Les réunions mensuelles avec la direction nationale de Wimoov,
- Les réunions tri-annuelles avec l'ensemble des plateformes de mobilité de Wimoov,
- Les réunions tri-annuelles du comité technique de la plateforme,
- Les réunions biannuelles du comité de pilotage de la plateforme.

Contacts

Pierre-Jean Petit, Directeur Régional Ile-de-France

Tél. : 06 58 25 04 32

Mail : pierre-jean.petit@wimoov.org